

2EME ANNÉE FORMATION ERGOTHÉRAPIE

SEMESTRE 3							Session 1		Session 2	
Domaines	Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)		ECTS*	Coeff UE*	Responsable	Modalités	Durée	Modalités	Durée	
1. Sciences humaines, sociales et droit	UE 1.2 S3 : environnement institutionnel et partenarial de l'ergothérapeute		2	2		Ecrit	1h	Ecrit	1h	
2. Sciences médicales	UE 2.5 S3 : dysfonctionnements cognitif et psychique		6	6		Ecrit	1h (en décembre) + 1h (en janvier)	Ecrit	1h30	
3. Fondements et processus de l'ergothérapie	UE 3.4 S3 : modèles d'analyse de l'activité		3	3						
	UE 3.6 S3 : médiation, relation et cadre thérapeutique		2	2						
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.2 S3 : techniques et outils de relation et de communication		2	2						
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.5 S3 : méthodologie de projet		2	2		Dossier écrit (en groupe)		Dossier écrit (en groupe)		
	UE 5.6 S1 à S6 : anglais professionnel		1	1		Fiche de lecture		Fiche de lecture		
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.2 S3 : conduite de relation, coordination et coopération		4	4						
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel		8	8						

SEMESTRE 4							Session 1		Session 2				
Domaines	Intitulé des Unités d'Enseignement (UE)		ECTS*	Coeff UE*	Responsable	Modalités	Durée	Modalités	Durée				
2. Sciences médicales	UE 2.6 S4 : dysfonctionnements cardio-respiratoire et métabolique		2	2		Ecrit	1h	Ecrit	1h				
4. Méthodes, techniques et outils d'intervention en ergothérapie	UE 4.3 S4 : techniques de positionnement		1	1									
	UE 4.4 S4 : techniques de rééducation et de réadaptation		6	6									
	UE 4.5 S4 : traitement orthopédique		3	3									
5. Méthodes et outils de travail	UE 5.3 S4 : méthodes de recherche		2	2		QCM (coeff 1) et écrit avant projet mémoire (coeff 3)	1H	QCM (coeff 1) et avant projet mémoire réajusté (coeff 3)	1h				
	UE 5.6 S1 à S6 : anglais professionnel		2	2		2 Fiches de lecture		Fiches de lecture réajustées					
6. Intégration des savoirs et posture professionnelle de l'ergothérapeute	UI 6.3 S4 : conduite d'une intervention en ergothérapie		6	6									
Formation clinique (stages)	UE 6.7 - stage professionnel		8	8									

* Le nombre de crédits affecté à chaque unité d'enseignement est utilisé comme coefficient pour le calcul des moyennes générales en fin de chaque semestre. (article 10)

Modalités de validation des UE :

Les unités d'enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne à chacune d'entre elles, ou par application des modalités de compensation prévues ci-dessous. (article 11)

Les épreuves de rattrapage sont organisées au plus tard en septembre de la rentrée universitaire suivante.

Lorsqu'une UE a été présentée aux deux sessions, la **2ème note** est retenue. (article 13)

Les étudiants admis en année supérieure sans avoir validé l'ensemble des UE requises à la validation totale d'une année, sont autorisés à présenter les UE manquantes au cours de l'année. (article 16)

Compensation des notes : (article 12)

S3 : UE 4.2 & UE 3.6

S4 : UE 4.3 & UE 4.5

La compensation des notes s'opère entre deux unités d'enseignement d'un même semestre en tenant compte des coefficients attribués aux unités, à condition qu'aucune des notes obtenues par le candidat ne soit inférieure à **9 sur 20**.

Les autres UE ne donnent pas lieu à compensation.

Modalités de validation des semestres : (article 24)

Une commission semestrielle d'attribution des crédits est mise en place dans les instituts de formation en ergothérapie. Celle-ci se prononce sur la validation des unités d'enseignement et de la formation clinique et sur la poursuite du parcours de l'étudiant.

Passage 2A à 3A : (article 15)

Validation de S1, S2, S3 et S4

OU validation de S1 et S2 et de S3 ou S4 au complet

OU validation de S1 et S2 et validation de 48 à 60 crédits au cours de S3 et S4

Autorisation de redoublement 2A :

Validation de S1 et S2 et validation de 30 à 47 crédits au cours de S3 et S4 (après avis CAC, peuvent être autorisés à suivre quelques UE de 3A)

OU validation de S1 et S2 et validation < 30 crédits au cours de S3 et S4 (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)

Les étudiants n'ayant pas validé l'ensemble des UE de 1A : inscrits pédagogiquement de nouveau en 2A (après avis de la section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants)

Les étudiants autorisés à redoubler conservent le bénéfice des UE validées